ART. 10 N° 18

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2014

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2014 À 2019 - (N° 2245)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 18

présenté par M. de Courson, M. Jean-Christophe Lagarde et M. Philippe Vigier

ARTICLE 10

Rédiger ainsi la dernière ligne des deuxième et troisième colonnes du tableau de l'alinéa 2 :

«

481,4	486,2
-------	-------

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose que l'objectif de dépenses des régimes obligatoires de base de sécurité sociale soit indexé sur l'inflation.